

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.*

*Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.*

*Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.*

**RAPPORT N° 2025/68 : Ouverture de postes permanents d'agents de médiathèque et de médiateur numérique au sein du pôle culturel de l'Archevêché**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 à L 313-3 et L332-8,

Madame la Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de créer plusieurs emplois permanents en raison de l'ouverture, à la fin de l'année 2025, du pôle culturel de l'Archevêché, abritant une médiathèque.

En raison des tâches à effectuer, pour la préparation de l'ouverture de cet équipement, comme pour la gestion courante de la médiathèque, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de créer, à compter du 15 septembre 2025, un emploi permanent de « Médiateur numérique », à temps complet, et quatre emplois permanents d'« Agents de médiathèque », à temps complet.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée conformément aux conditions fixées ci-dessous :

- article L. 332-14 du code général de la fonction publique :

Contrat conclu pour une durée d'1 an maximum. Prolongation possible dans la limite totale de deux ans si le poste n'a pu être pourvu par un agent titulaire au terme du contrat.

- article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique :

Contrat conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans.

Au-delà de 6 ans, possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de recrutement, et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Par conséquent le RIFSEEP peut être utilisé pour la rémunération de ce poste.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **DE CREER cinq emplois permanents** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Cadre d'emploi	TC / TNC	Emploi	Date du recrutement
C	Adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	Médiateur numérique	15.09.2025
C	Adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	Agent de médiathèque	15.09.2025
C	Adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	Agent de médiathèque	15.09.2025
C	Adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	Agent de médiathèque	15.09.2025
C	Adjoints territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	Agent de médiathèque	15.09.2025

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante et de signer tous les documents relatifs à ces recrutements,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**